



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

ÉCOLE DES ARTS

*DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL*

Affaire suivie par : Muriel MUSQUI

N°D25DTEDA66

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DES ARTS À PARTIR DE LA RENTRÉE 2025

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021C-88-EA en date du 1^{er} juillet 2021 relative au projet d'établissement de l'Ecole des Arts visant à développer la pratique collective artistique ;

Vu la décision n°D2023-130-EA en date du 26 juillet 2023 relative à l'actualisation des tarifs de l'École des Arts à la rentrée 2023 ;

Considérant la nécessité d'actualiser la tarification de l'Ecole des Arts à la rentrée 2025 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'appliquer une nouvelle tarification basée sur le quotient familial pour les mineurs de l'Ecole des Arts de Fumel Vallée du Lot ;

2°) – D'appliquer une hausse de 10% sur les anciens tarifs ;

3°) – Ces tarifs seront appliqués au trimestre et ce pour l'année scolaire soit trois trimestres, avec la possibilité d'assister à deux cours d'essais gratuits ;

4°) – De répartir les frais pédagogiques sur les trois trimestres soit 5€ par trimestre ;

5°) – D'appliquer une remise annuelle de 5€ pour chaque élève de la même famille à partir du deuxième élève et/ou à partir de la 2^{ème} discipline, sur la dernière facture de l'année scolaire ;

6°) – De préciser que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250411-D25DTEDA66-AR
 Reçu le 29/04/2025
 Publié le 29/04/2025

	Nouveaux tarifs rentrée 2025 (par trimestre)			
	Quotient familial			
Élève Mineur	≤ 800€	801€<QF<1100€	1101€<QF<1300€	QF>1301€
FM seule Danse : éveil et initiation 1 MAO seule Théâtre : éveil	37 €	42 €	48 €	52 €
Danse : initiation 2 et cycles Musique : FM + instruments Théâtre Arts Plastiques	64 €	69 €	80 €	87 €
Cours de musique 3 élèves	52 €	58 €	64 €	69 €
MAO pour les élèves inscrits en instruments	22 €			
Chorale enfant	12 €			
Élève adulte	Tarifs uniques			
Musique, arts plastiques, théâtre	92 €			
Chorale	23 €			
Cours de musique 3 élèves	69 €			
Elèves Hors Fumel Vallée du Lot				
	Quotient familial			
Élève Mineur	≤ 800€	801€<QF<1100€	1101€<QF<1300€	QF>1301€
FM seule Danse : éveil et initiation 1 MAO seule Théâtre : éveil	57 €	63 €	73 €	78 €
Danse : initiation 2 et cycles Musique : FM + instruments Théâtre Arts Plastiques	96 €	105 €	121 €	130 €
Cours de musique 3 élèves	58 €	64 €	69 €	75 €
MAO pour les élèves inscrits en instruments	27 €			
Chorale enfant	18 €			
Élève adulte	Tarifs uniques			
Musique, arts plastiques, théâtre	139 €			
Chorale	35 €			
Cours de musique 3 élèves	104 €			

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250411-D25DTEDA66-AR
Reçu le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 11 avril 2025



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 29 avril 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 29 avril 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com